

RÉUNION D'ORGANISATION

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉLIBÉRATIONS

Le 1^{er} mars 1951

La séance est ouverte à dix heures.

Le PRÉSIDENT (M. Picard): Messieurs, la séance est ouverte. Je désire tout d'abord vous remercier de m'avoir donné un témoignage renouvelé de votre confiance en m'élisant pour la septième fois comme président du Comité des comptes publics.

M. THATCHER: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas que la méthode suivie jusqu'ici pour l'élection des présidents des comités permanents soit parfaitement conforme aux *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne. Il y aurait lieu, il me semble, de donner à chaque comité le droit de désigner son propre président. Actuellement, tous les membres des comités permanents tiennent une réunion générale. C'est là, à mon avis, une méthode irrégulière, assez peu conforme au Règlement. Je soulève la question simplement pour le principe, estimant que c'est le Comité lui-même qui devrait élire son président.

M. PICARD: Le point soulevé par M. Thatcher est assez pertinent. Il est parfaitement exact que la méthode adoptée par le Parlement depuis vingt-cinq ans n'a pas été absolument conforme au Règlement, mais, comme on dit à la Chambre anglaise, précédent fait loi. Puisque depuis vingt-cinq ans on a pris l'habitude de convoquer les députés à une réunion générale où sont élus, en une fois, les présidents de tous les comités permanents il semblerait que le précédent soit assez bien reconnu chez nous. Néanmoins, comme le rappelle M. Thatcher, il n'est fait aucun contrôle des présences à la réunion générale tenue pour élire les présidents des comités permanents, contrairement à ce qui se passe dans le cas des réunions particulières des comités eux-mêmes. C'est dire, en somme, que nous n'avons pas le moyen de savoir s'il y a vraiment quorum. Du point de vue du Règlement, M. Thatcher a certainement raison. Pour peu qu'on doute de la validité de l'élection, on se trouve, en quelque sorte, à nous en faire le reproche à nous-mêmes.

M. CRUICKSHANK: Le Gouvernement nomme toujours les présidents des comités permanents.

Le PRÉSIDENT: Cela étant, je quitte le fauteuil et prie le secrétaire, M. Chassé, de recueillir les candidatures à la présidence, de façon que nous puissions élire régulièrement le président. On a fait le pointage des présences et il y a quorum. Je quitte donc le fauteuil en priant le secrétaire de me remplacer.

Le SECRÉTAIRE: J'attends donc les nominations, messieurs.

M. CRUICKSHANK: Monsieur Chassé, je propose que M. Picard soit élu président du Comité.

M. CAUCHON: J'appuie la motion.

M. THATCHER: Monsieur Chassé, je propose que M. Fraser, de Peterborough, soit élu président. Je crois avoir le droit de prendre la parole à propos de cette motion. Si je la présente, ce n'est pas pour des motifs d'ordre personnel. Je signale qu'en Angleterre le président du Comité a toujours été un membre de l'opposition. Il me semble qu'en ce qui nous concerne aussi la présence